

PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 26 Septembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes à Montjoux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de procurations: 09

Étaient présents :

<u>Mesdames</u>: S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, N. BLANC, A. LACHENS, G. MORENAS, F. SIMIAN, É. BOURSE.

Messieurs:, M-A. BARBE, E. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, P. REYNAUD,

J-P. FABRE, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, Y. MAGNIN, J-P. LEMÉE, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE,

S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur ESPIÉ Patrick (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc) Monsieur PALLUEL Robert (pouvoir à CHALAMET Patrick) Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à LACHENS Anne) Madame BRÈS Françoise (pouvoir BOURSE Elisabeth) Madame HOFFMANN Patricia (pouvoir à GRESSE Francis) Madame PRIOTTO Christine (pouvoir à CADIER Olivier) Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir à BLANC Nicole)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur BRUN Daniel (Suppléant PUTOUD Pierre)

Était absent, ainsi que son suppléant et a donné pouvoir à un conseiller communautaire:

Monsieur ARNAUD Dominique (pouvoir à BOFFARD Henri)

Était excusé

Monsieur VINCENT Lionel

<u>Étaient absents</u>

Monsieur JOST Frédéric Monsieur TIXIER André

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Philippe BERRARD, Maire de Montjoux.

Ph. BERRARD souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il informe que depuis 1 mois, des travaux sont en cours pour créer une zone de rencontre et retravailler la centralité de la place Léopold Mourier, qui était jusque-là un peu trop carrefour-parking. Là on souhaite un lieu central de vie. Ces travaux vont améliorer la qualité de vie et l'ambiance du village. Les travaux commencent à la salle des fêtes et s'arrêtent à l'entrée de l'agglomération : plus de trottoirs,

beaucoup de minéral, des massifs... C'est un projet à 250 000 € financé par le Département, la DETR et la Région.

La phase 2 des travaux sera au vieux village, pour fin 2020.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 04.07.2019

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 04.07.2019. Le procès-verbal du 04 Juillet est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (3 ABSTENTIONS : J-P. BERNON, F. GRESSE, F. SIMIAN) absents lors du conseil communautaire).

Éric BOUVIER arrive à la séance à 18H20.

3 - <u>Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace -</u> Développement Économique"

Jean-Marc AUDERGON explique que l'on devait aborder la note relative à la politique de développement économique, mais Robert PALLUEL étant absent on va décaler cette présentation au prochain conseil communautaire.

3.1 Point travaux du Ouai.

J-M. AUDERGON laisse la parole à Patrick CHALAMET pour faire un point.

P. CHALAMET informe que les travaux se passent bien. Les zones 3 et 4 sont totalement achevées. L'isolation des combles est en cours de finition. Les travaux sur l'ancien appartement ont débuté la semaine dernière, il sera loué à « l'association drômoise d'agroforesterie.

La chaufferie est installée, les essais sont programmés. La CCDB a lancé un appel d'offres pour la fourniture de granulé de bois, on attend les résultats de l'analyse. La chauffe va démarrer vers le 15 octobre.

3.2 Approbation du règlement du service de distribution d'eau brute pour l'irrigation des nouveaux terrains liés à l'extension du PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc.

Le projet de règlement a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

G. MORENAS dit que c'est un tarif intéressant et demande si c'est le même tarif que pour les agriculteurs ?

J-M. AUDERGON répond que oui, on est restés sur les mêmes bases.

G. MORENAS explique que pour un agriculteur c'est pour son travail alors que là ce n'est pas professionnel.

J-M. AUDERGON dit que pour cette zone on a essayé d'aménager avec des espèces soucieuses de l'environnement. Il semblait juste de donner la possibilité aux acquéreurs de pouvoir aménager les extérieurs et il est préférable de notre point de vue d'utiliser l'eau qui est prévu à cet effet que l'eau assainie.

M-A. BARBE rajoute que pour cette nouvelle zone, on nous a demandé d'augmenter les surfaces paysagères et arborées pour plus de chaleur et de protection de l'environnement, donc il se doit de les arroser. Il demande si les anciens lots auront accès ou pas ?

J-M. AUDERGON répond que cela n'a pas été prévu car nous raisonnions zone par zone mais cela peut être réfléchi pour des raisons de cohérence.

M-A. BARBE suggère que l'on modifie la délibération pour préciser que c'est la nouvelle zone.

Suite à cette remarque, la délibération a été modifiée en ce sens.

Délibération n°47/2019:

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que les entreprises propriétaires des terrains du Parc d'Activités Economiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc auront la possibilité d'être

alimentées en eau brute du réseau de distribution du Rhône, à partir du réseau d'irrigation du SID (Syndicat d'Irrigation Drômois).

Le règlement fixe les modalités d'utilisation du service de distribution dont l'exploitation est assurée par la Communauté de Communes sur le parc d'activités, c'est-à-dire :

- Le branchement au réseau existant sur le PAE,
- Le fonctionnement de l'abonnement,
- Le montant de la redevance, par tranche.

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, donne lecture du règlement.

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- APPROUVE le règlement du service de distribution d'eau brute pour l'irrigation des nouveaux terrains liés à l'extension du PAE de Boulagne, ci-après annexé ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

3.3 Immobilier d'entreprises à Pont de Barret - Montant du loyer de l'atelier 5.

J-M. AUDERGON explique que l'association drômoise d'agroforesterie souhaite louer cet atelier, il convient donc d'en fixer le loyer.

Délibération n°48/2019:

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'un Immobilier d'entreprises à Pont de Barret il était constitué de 4 ateliers d'activités.

L'ancien logement a été transformé en Atelier 5, et sera loué avant la fin de l'année.

Il rappelle que les ateliers d'activités font l'objet d'un bail d'occupation précaire de 23 mois puis d'un bail commercial.

Il rappelle que par délibération du 18 mai 2017 les montants de loyer ont été fixés avec une indexation.

Il propose de fixer le montant du loyer de l'atelier 5 d'une superficie de 56 m² à 330 € HT indexé sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- FIXE les montants du loyer mensuel de l'atelier 5 de l'Immobilier d'entreprises de Pont de Barret, tels que proposés ci-dessus ;
- DÉCIDE d'appliquer une réduction de 20% du montant du loyer lors de la signature de baux d'occupation précaire ;
- DÉCIDE que ce montant sera appliqué lors de la signature d'un nouveau bail d'occupation précaire et d'un nouveau bail commercial ;
- DÉCIDE que ce montant sera indexé suivant l'indice des loyers commerciaux (ILC) du 1er trimestre 2019 = 114,64 ;
- MANDATE le Président pour signer les baux et toutes pièces utiles à cette décision.

3.4 Immobilier d'entreprises à Pont de Barret - Prise en compte des nouvelles charges dans les baux commerciaux.

Délibération n°49/2019 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'un Immobilier d'entreprises à Pont de Barret constitué de 5 ateliers d'activités.

Il rappelle que les ateliers d'activités font l'objet d'un bail d'occupation précaire de 23 mois puis d'un bail commercial.

Par ailleurs, Il explique que les travaux de rénovation énergétique qui doivent se terminer en octobre impliquent la modification des baux pour que soient prisent en compte les charges collectives (VMC et Chauffage).

Un nouvel état des lieux sera réalisé avec les bailleurs au moment de la signature des avenants, afin de prendre en compte les travaux réalisés.

Il propose que les baux en cours intègrent par avenant la modification des articles 8.1 et 13 comme suit :

- Article 8.1 : Etat des lieux

Le paragraphe suivant est ajouté :

"Le preneur établit avec le bailleur un nouvel état des lieux suite aux importants travaux de rénovation énergétique réalisés en 2019. "

- Article 13 - Charges

Le paragraphe suivant est ajouté :

5. "Le preneur devra s'acquitter des charges liées à la ventilation et au chauffage collectif. Les charges prennent en compte les consommations d'eau, de granulé et d'électricité, ainsi que l'entretien courant du matériel.

La répartition des charges entre locataires est faite en fonction du nombre de m2.

Le mode de paiement s'effectuera mensuellement par le versement de provisions pour charges avec régularisation annuelle (pour la première année de fonctionnement du chauffage collectif, la provision sera calculée sur la base d'un estimatif de dépenses).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE qu'un nouvel état des lieux sera réalisé avec chaque locataire ;
- DÉCIDE que la prise en compte des charges liées à la ventilation et au chauffage collectif est intégrée aux baux par avenant ;
- MANDATE le Président pour signer les avenants aux baux et toutes pièces utiles à cette décision.

4 - <u>Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace -</u> Environnement"

4.1 Point sur la commission.

M-A. BARBE explique qu'à partir de la semaine prochaine on va mettre les bouchées double car Christelle HARMEGNIES prend un congé pour 5 mois à partir du 28 octobre 2019. Elle ne sera pas remplacée car c'est une période trop courte pour former quelqu'un.

5 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

5.1 Point sur la commission.

M. MARTIN informe que l'été s'est bien passé.

La Ferme Saint Pol s'est vite remplie pour les – de 6 ans, il est resté des places pour les + de 6 ans. Pour l'ALSH de Bourdeaux, le taux de fréquentation a été de 99.80%. Une semaine entière a été dédiée au projet des enfants accompagnés des animateurs. Un premier pas vers plus de choix, plus d'autonomie et d'investissement des enfants.

Le séjour ados en Ardèche, le mini-séjour à Luc en Diois et le chantier-séjour en Bretagne se sont bien déroulés.

Arrivée de Mélanie OGER le 15 octobre, en tant qu'animatrice de proximité.

Elle rappelle que le LAEP est ouvert le vendredi matin hors vacances scolaire à La Bégude de Mazenc

Elle ajoute que les programmes d'automne sont sortis. A partir de 2020, les programmes seront disponibles uniquement sur internet et plus distribués.

6 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER informe que Myriam NIMER BERTHES va changer de poste. Elle a eu une opportunité professionnelle. Elle quitte le poste au 1er novembre 2019.

6.1 Mise en œuvre d'actions touristiques 2019 - Demande de subvention au Conseil Départemental.

C. MOULIN informe que depuis lundi elle remplace Marie-Pierre MOUTON au sein du CA de l'ADT.

Délibération n°50/2019:

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme", rappelle que le Conseil Départemental a modifié sa politique de soutien au tourisme.

Ainsi, depuis 2017, il ne finance plus le fonctionnement des Offices de Tourisme mais peut apporter une subvention à certains projets à hauteur de 51% des dépenses retenues. Les demandes doivent faire l'objet d'un dossier déposé par les EPCI.

Éric BOUVIER propose qu'un dossier 2019 soit constitué. Y seront présentés des projets et actions de la CCDB et de l'Office de Tourisme en cohérence avec le plan d'actions de la stratégie touristique du territoire et certaines préconisations du SADI.

Contenu et plan de financement :

Dépenses	
Plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour	2 040
Carte céramique - dont version numérique	
Graphisme - traduction	780
Cartographie	200
Impression	1 300
Document d'appel Spot Nature - dont version numérique	
Graphisme	900
Impression	398
Kakémono métiers d'art et céramiques	1 040
3 Encarts presse	3 060
Mobiliers pour O.T.	672
TOTAL HT	10 390

Recettes	
Département - 51%	5 300
Fonds propres et/ou autres financeurs- 49 %	5 090
TOTAL RECETTES	10 390

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE le projet et la demande de subvention auprès du Département ;
- AUTORISE le Président à signer toute pièce utile à la décision.

7- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

7.1 Point sur la commission

F. SIMIAN informe que le COPIL du PLH a eu lieu le 20 septembre en présence du bureau d'études, et des partenaires. Lenaïc VELUT du Bureau d'études a été surpris de l'avancement du PLH, beaucoup de choses ont évolué sur le territoire.

Le forum des séniors (semaine bleue) a lieu du 7 au 13 octobre. Des animations ont lieu sur Dieulefit et Bourdeaux.

Il est organisé des ateliers participatifs en 2 séances (le 10 et 17 octobre) "Réchauffer ses muscles et rafraîchir ses murs" avec des exercices physiques appropriés dispensés par un animateur sportif local : gagner en autonomie et améliorer son quotidien pour rester chez soi dans les meilleures conditions. Jouez en équipe à "Mon logement et moi " pour partager astuces et conseils qui facilitent le quotidien.

A. LACHENS donne une information : Une action de prévention sur les arnaques internet, la prévention cambriolage et la sécurité routière aura lieu le 7 novembre avec la gendarmerie de Dieulefit à la Halle (horaire à préciser).

7.2 Rézo Pouce

Les projets de convention avec la SCIC et les 3 associations ont été envoyés aux conseillers communautaires.

Un diaporama est projeté.













F. SIMIAN rappelle que le projet Rezo Pouce a été présenté en Comité des Maires à Aleyrac. Rezo Pouce est un dispositif d'autostop participatif, organisé. La SCIC Rezo Pouce qui l'a créé met

Rezo Pouce est un dispositif d'autostop participatif, organisé. La SCIC Rezo Pouce qui l'a créé met à disposition l'ensemble des outils informatiques et supports de communication nécessaires. Il y a une page internet par territoire qui permet aux personnes de s'inscrire et après de se faire repérer soit en tant qu'autostoppeur ou en tant que conducteur. Chacun des adhérents aura un petit badge pour se repérer et être en confiance dans le partage du trajet. Il y aura des panneaux " rézo pouce " afin que les personnes attendent une voiture qui aura le badge.

Il y aura aussi une possibilité de téléphoner à une plateforme pour organiser le trajet, notamment dans le cas du réseau sénior.

Il y a en moyenne une attente de moins de 10 minutes dans les territoires ruraux où le projet a été déployé.

G. MORENAS informe qu'il y aura un dispositif rézo séniors et qui fonctionne différemment avec un panel de chauffeurs qui se déclarent volontaires pour bénévolement transporter les personnes.

Les personnes qui en ont besoin téléphonent à la plateforme qui organise le transport. Les chauffeurs sont indemnisés par les personnes au kilomètre.

- F. MUCKE demande s'il faut une assurance spéciale.
- F. SIMIAN explique que non, c'est la SCIC Rézo Pouce qui a une assurance, la MACIF, pour couvrir panne, accident.

Au niveau financier : le dispositif est gratuit pour les utilisateurs. L'adhésion à Rézo Pouce coûte 3 000 € et la cotisation annuelle est de 3 000 €. La collectivité prend en charge 2.16€ TTC par inscription sur le site.

Elle rappelle que 3 associations (Villages en transition, Les Peuples liés et le collectif citoyen) sont venues voir la CCDB pour mettre en place cette convention avec la SCIC rézo Pouce et elles ont fait des demandes de subvention. Les 6 000 € de la 1^{ère} année seront pris en charge par Villages en transition. Ensuite la CCDB aura 3 000 € de cotisation chaque année. Pour que cela fonctionne il faut qu'au lancement du dispositif un.e chargé.e de mission fasse connaître Rézo pouce et lance les outils de communication et d'information., donc. Il est prévu un contrat de 6 mois la 1^{ère} année, pris en charge par Villages en transition (subvention de la Fondation de France).

Concernant l'organisation, des poteaux seront mis en place. Leur emplacement sera choisi avec les communes et les associations. La SCIC fera des propositions car elle a acquis une expertise sur le sujet.

- O. CADIER demande s'il y a eu un autre comité des maires à ce sujet? Au comité des maires d'Aleyrac, il lui semblait que les élus étaient très réservés sur le projet.
- F. SIMIAN répond que pour elle tout le monde était partant sur le principe.
- J-M. AUDERGON pense que l'on peut dire qu'il y avait un besoin de complément d'informations sur le fonctionnement, et l'on avait un gros point d'interrogation sur la partie accompagnement financier du projet. Il pense que l'intérêt d'apporter un élément de mobilité faisait consensus ainsi que l'idée que ça allait pouvoir se déployer.
- C. MOULIN demande si c'est bien les associations qui embauchent?
- G. MORENAS répond positivement. La chargée de mission est embauchée par Villages en transition sur 6 mois, 20h par semaine et qu'il est prévu qu'elle cherche des financements pour la suite. La CCDB n'a rien à voir sur la partie financement du salaire.
- F. SIMIAN ajoute que la CCDB prend en charge : une participation dans la SCIC Rézo Pouce de 100€, les 2.16€TTC par inscription des participants et les 3 000€ annuel de cotisation ; ainsi que les panneaux en investissement.
- M-A. BARBE dit que dans la convention il est noté : La Collectivité devra verser pour la première année la somme de 5 000 € HT à la SCIC REZO POUCE.
- P. STADLER répond que c'est une convention cadre type que passe la SCIC avec les collectivités. Par contre, il a été négocié avec la SCIC Rézo Pouce que pour la 1ère année la SCIC appelle Villages en transition pour les 6 000€ TTC.
- G. MORENAS indique que l'association a les financements pour les 6 000 € de la 1ère année et le financement pour payer la chargée de mission.
- F. GRESSE pense que les trajets principaux ce feront sur les grands axes. Sa crainte c'est que les lignes régulières de bus soient mises en difficulté et que l'on perde des navettes.
- F. SIMIAN répond que les gens qui prennent le bus avec des horaires fixes vont garder ce système de transport.
- G. MORENAS ajoute que l'association va travailler à ce qu'il y ait un maillage d'arrêts avec des panneaux à l'extérieur du territoire : Crest, Die, Nyons, Montélimar, Grignan pour que les personnes puissent revenir.
- J-M. AUDERGON dit que si on essaye de prendre du recul, nous sommes au niveau national, invités à réfléchir aux problématiques de mobilité. Un cadre réglementaire va bientôt s'imposer à nous. Aujourd'hui nous avons une opportunité qui s'offre à nous et qui a été à l'initiative de plusieurs acteurs sur le territoire qui sont venus nous rencontrer et nous parler de ce dispositif. Pourquoi prendre cette initiative plutôt qu'une autre? Elle a l'intérêt d'avoir été développée par des collectivités, dans des milieux pas si éloignés que ça de notre territoire, qu'ils ont développés à côté d'un savoir-faire, une méthodologie et une façon de travailler qui a été éprouvée chez eux et qui a été exportée. Donc autant d'éléments pour dire que l'on n'est pas dans une innovation où il y a un risque pour le territoire. Les associations nous invitent à nous associer à cette démarche.

Il rajoute que nous n'avons pas envie que cela vienne se substituer au transport à la demande ou aux transports en commun. Par contre c'est offrir une opportunité à des gens qui vont vouloir utiliser une autre façon de se déplacer sur le territoire, de façon plus sécurisé.

Les risques pour la collectivité, il aurait tendance à dire qu'ils ont été pris par les associations qui en allant chercher les fonds arrivent à porter l'initiation du projet, accompagne son animation... Au titre de la collectivité, ce qui nous ait proposé aujourd'hui c'est d'accompagner une initiative citoyenne et de voir si effectivement ça peut apporter un service complémentaire.

- M. MARTIN rappelle qu'il y avait eu une enquête auprès des séniors et que la mobilité était le plus gros problème qui avait été énoncé.
- Ph. BERRARD ajoute que cela va permettre de toiletter, moderniser et rendre l'auto-stop plus acceptable pour tout le monde. Cette démarche va institutionnaliser l'auto-stop, et apporter une structuration.
- F. SIMIAN ajoute un point sur le transport à la demande car toutes les communes n'ont pas ce service. Elle dit que vu la conjoncture actuelle, il faut tenter cette démarche. Elle indique que seule une collectivité peut conventionner avec la SCIC Rézo Pouce. C'est pour cela que nous vous proposons une convention avec la SCIC et une autre avec les associations pour
- O. CADIER souhaiterait que l'on précise ce que la CCDB va prendre à charge.

acter de leur participation.

- P. STADLER explique que sur la 1ère année de lancement des moyens doivent être mis sur la communication. Dans le dossier déposé par Villages en transition pour le chargé de mission et il y a aussi des dépenses de communication qui ont été inscrites. Mais la CCDB en aura peut-être aussi. L'autre point financier c'est l'investissement en panneaux. La CCDB travaille avec les associations sur le plan de financement et l'on espère avoir 80 % de subvention sur une dépense estimée à 20 000 € (200 panneaux à 100€).
- J-M. AUDERGON dit qu'O. CADIER a tout à fait raison on est capable d'identifier les charges mais on n'est pas capable de savoir si on les atténue. Néanmoins on peut raisonnablement constater que l'on est au cœur d'enjeux sur lesquels les appels d'offres viennent et que si on s'engage aujourd'hui c'est bien quelque chose qui va atténuer les dépenses.
- A. LACHENS souhaite discuter de la convention. Elle trouve qu'il y a beaucoup d'engagement de la CCDB: La Collectivité s'engage à gérer les inscriptions en mairie ou dans des points relais: faire remplir et signer au nouvel inscrit la charte de bonne conduite, faire une photocopie de la pièce d'identité, donner le kit de mobilité...
- J-M. AUDERGON répond que rien ne sera imposé aux mairies, l'idée est d'indiquer les endroits où les inscriptions pourront se faire.
- F. SIMIAN dit que les 3 associations partenaires seront aussi des points relais.
- J-M. AUDERGON rappelle que l'état d'esprit dans lequel les choses ont été effectuées c'était de voir comment on se répartit objectivement les activités qui peuvent être portées par les uns et les autres. L'idée c'était de dire que les mairies sont des points d'entrée, les associations aussi, ce n'est pas prescriptif, c'est une possibilité. On est dans une logique d'ouverture la plus large possible pour donner un accès en disant on essaye globalement d'accompagner la mise en place.
- Ph. BERRARD dit que pour répondre à une interrogation de M-A. BARBE, si on prend la page 5 (convention CCDB-associations) il est noté : "Pour le lancement en année 1, à la prise d'effet de la convention CCDB et SCIC Rezo Pouce, Villages en transition s'engage à :
- rechercher des financements pour : Mettre à disposition du projet un.e chargé.e de mission salarié.e, Prendre en charge l'adhésion initiale à Rezo Pouce (6000€ TTC), Imprimer les supports de communication (flyers, dépliants, affiches), Faire fabriquer les panneaux des arrêts sur le pouce, Assumer la responsabilité légale liée aux obligations envers les financeurs et au cadre légal applicable aux employeurs, relativement aux moyens financiers et humains mis à disposition du projet."
- M-A. BARBE répond que ça clarifiera cet article-là. Il demande s'il y a urgence à l'heure d'aujourd'hui de signer la convention. Il n'est pas contre ce projet rézo Pouce, mais il trouve que l'on va voter une convention, sans avoir d'éléments concrets (financements des poteaux, engagements de chacun et de qui fait quoi). S'il n'y a pas d'urgence, il préférerait que l'on revoie les remarques qui ont été faites autour de la table.

- F. SIMIAN dit qu'en terme d'urgence objective, on pourrait dire qu'il n'y en a pas. Par contre l'attente des 3 associations est énorme par rapport à cela car ils sont dans la dynamique de mettre en place ce dispositif et qu'ils attendent que la CCDB s'engage avec la SCIC Rézo Pouce. Et eux de leur côté, ils ont fait des demandes de subvention (6 000 € de la 1ère année + fondation de France pour la chargée de mission). Il y a une vraie dynamique dans ce sens-là pour eux.
- J-M. AUDERGON dit qu'avoir un budget complet est un travail qui doit être réalisé pour partie par la chargée de mission. Ce qui veut dire qu'il faut attendre qu'une partie de son travail soit effectué avant d'engager la collectivité.
- P. STADLER répond que le prix des panneaux a été dit : 100 € le panneau, il y en aura 200 soit 20 000 €. Et en terme de piste de subvention, on a la Région dans le cadre Contrat Ambition Région où la signalétique est déjà fléchée à 50 %, le programme LEADER (cela rentre dans une fiche action), et le département avec un appel à projet autour des solidarités mobilité.
- O. CADIER demande si on ne peut pas décider ce soir de dire que le conseil est favorable au projet sur le principe. Et qu'à un prochain conseil on puisse revenir sur les conventions avec une proposition claire de budget prévisionnel.
- F. SIMIAN demande si le sentiment que vient d'exposer O. CADIER est partagé, à savoir nous décalons la décision finale et nous prenons ce soir un engagement moral de principe sur le projet.
- J-M. AUDERGON dit que le souhait que l'on a c'est d'accompagner les associations, on a besoin de revenir sur la convention avec un œil critique sur la base des remarques.
- F. SIMIAN répond que l'on va revoir tout cela. Elle demande si tout le monde est d'accord sur le principe du projet, puis de finaliser et peaufiner la convention en commission « Solidarités Habitat ».
- Le conseil communautaire est d'accord à l'unanimité sur le principe du projet. Les conventions seront revues dans leurs termes et un plan de financement (charges et atténuations, puis elles seront présentées en Conseil Communautaire).

8 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

8.1 Point sur la commission

F. SIMIAN informe qu'une commission a lieu début octobre. Elle ajoute qu'un comité technique CTEAC a eu lieu fin août.

8.2 Investissement E.A.C. - Demande de subvention.

Délibération n°51/2019:

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", informe que dans le cadre de la C.T.E.A.C., le Conseil Régional a débloqué une ligne de crédit pour aider les territoires à investir dans du matériel utile aux actions d'éducation artistique et culturelle menées. La demande et le portage doit être faits par les collectivités même si le matériel est ensuite utilisé par des structures et/ou associations partenaires de la C.T.E.A.C.

À ce jour, les actions menées dans le cadre de la C.T.E.A.C. sur l'année 2018-2019 ont démontré des besoins en matériel qui ont été partiellement satisfaits par celui présent au CAEM, à Radiolà ou au sein du collectif FAUN(es) :

Toutefois force est de constater que selon les actions, ce matériel s'est avéré très insuffisant.

Aussi il est proposé d'investir dans du matériel utile aux actions E.A.C. prévues pour les 2 années à venir. Le matériel pourra ensuite et/ou en parallèle être utilisé sur les actions E.A.C. menées par des acteurs du territoire - exemple : le CAEM et Radiolà qui mènent depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation culturelles, ou encore l'école de Bourdeaux dont une des enseignantes se forment depuis l'an dernier à la pratique vidéo avec un des artistes de FAUN(es) ou le service jeunesse qui mène régulièrement des projets autour de la vidéo.

Type de matériel :

- Matériel scénique de base pour une meilleure valorisation des monstrations d'actions E.A.C. dans le cadre des interventions de FAUN(es), possibles alors même en espace non spécifique;
- Matériel radio pour les ateliers de formations aux reportages et interviews menés dans le cadre de la prestation confiée à Radiolà ;
- Matériel vidéo dans le cadre des interventions de FAUN(es), la vidéo étant une discipline très demandée

<u>Dépenses d'investissement HT</u>:

Matériel actions vidéos :4 801,61€Matériel actions média radio :7 372,52 €Matériel actions scènes :5 094,25 €TOTAL :17 268,38 €

Plan de financement HT:

Conseil Régional - 80% : 13 814,00 € CCDB - 20 % : 3 454,38 € TOTAL : 17 268,38 €

- Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :
- VALIDE le projet d'investissement ;
- VALIDE la demande de subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 80% des dépenses d'investissement ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

8.3 Point sur le bâtiment du CAEM.

F. SIMIAN explique que l'on est en train de mettre en route une réflexion avec le cabinet ABEILLE et COGNE. À savoir, les locaux du CAEM sont dans l'ancien bâtiment du collège, qui a été donné à la commune de Dieulefit. Il est important d'offrir à cette structure des locaux qui soient mis en sécurité et accessible. Une étude a commencé dans ce cadre-là. L'idée finale serait de réaliser des travaux (sécurité, accessibilité, isolation thermique). Le CAEM a défini ses besoins (réorganisation des salles...).

Pour l'accessibilité, il va falloir une discussion avec la mairie de Dieulefit pour savoir comment rendre ce bâtiment accessible (pensée collective avec l'ensemble du bâtiment ou seulement vers le CAEM).

O. CADIER dit qu'ils sont prêts en discuter.

9 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

9.1 Point sur la commission.

Ph. BERRARD indiquer que l'on va rentrer dans l'opérationnalité de la Redevance Incitative (RI).

Sur quelques communes, des courriers sont arrivés pour annoncer les réunions publiques avant la mise en place des équipements qui seront opérationnels au 13/01/2020.

Tous les usagers recevront début novembre un courrier avec un formulaire à remplir (choix du forfait) et le futur badge (qui ouvrira les CSE (container semis enterrés) et donnera accès à la déchèterie).

Avec cela, le service pourra travailler sur un budget "fictif "de l'année blanche.

La mise en place des nouveaux dômes se fera progressivement entre le 15 octobre et le 15 décembre. Le service a distingué 7 poches de déploiement. On commence par Montjoux - la Roche Saint Secret - Teyssières, Vesc-Orcinas - Comps, Rochebaudin-Eyzahut-Pont de Barret, Bourdeaux, la Bégude de Mazenc-Salettes - Souspierre, Poët-Laval et Dieulefit.

Il informe également que des courriers spécifiques pour les professionnels avec des réunions par corps de métier qui produise des déchets conséquents (entreprises du bâtiment, restauration, commerces alimentaires, campings) seront envoyés.

G. MORENAS demande si depuis janvier avec l'extension des consignes de tri on a des chiffres. Ph. BERRARD répond que l'on a une économie de 40 tonnes d'OM sur 2 200 tonnes. Belle augmentation du geste de tri (10%) et du retrait des bacs de composteurs.

9.2 Syndicat des Portes de Provence - Modification statutaire - Extension du périmètre des Communautés de Communes Ardèche Rhône Coiron et Baronnies en Drôme Provençale.

Les statuts du SYPP ont été envoyés à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°52/2019:

Philippe BERRAD, Vice-Président en charge de la Commission "Gestion des Déchets ", explique que par arrêté préfectoral n°07-2016-12-16-003 du 16 décembre 2016, le Préfet de l'Ardèche a prononcé la constitution de la "Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron "par fusion de la Communauté de Communes Rhône-Helvie (adhérente au SYPP) et de la Communauté de Communes Barrès Coiron (adhérente au SYTRAD).

Par arrêté préfectoral n°2016319-0012 du 14 novembre 2016, le Préfet de la Drôme a prononcé la constitution de la "Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale "par fusion de la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat (adhérente au SYPP), de la Communauté de Communes du Val d'Eygues, de la Communauté de Communes des Hautes Baronnies et de la Communauté de Communes du Pays de Buis.

Etant donné l'adhésion au Syndicat des Portes de Provence d'une partie de leurs territoires respectifs, les deux nouvelles Communautés de Communes devaient se positionner sur un des choix suivants dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés:

- maintenir la situation actuelle en ayant une partie seulement du territoire adhérent au Syndicat des Portes de Provence ;
- demander le retrait du territoire concerné par l'adhésion au Syndicat des Portes de Provence pour exercer directement la compétence sur l'ensemble de son territoire ou pour adhérer à un autre Syndicat de traitement des déchets;
- demander l'extension du périmètre du Syndicat des Portes de Provence pour adhésion de la totalité du territoire des Communautés de Communes concernées. Pour la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron cela implique également un retrait effectif du SYTRAD en amont de l'adhésion au SYPP.

Par délibération en date du 13 juin 2019, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a acté le principe d'une adhésion intégrale au SYPP à compter du 1er janvier 2020 sous réserve du retrait effectif de ladite collectivité au SYTRAD à compter de cette même date.

Par délibération en date du 12 juin 2019, le SYTRAD a donné un avis favorable à la demande de retrait de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à compter du 1^{er} janvier 2020. Par délibération en date du 02 juillet 2019, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a acté le principe d'une adhésion intégrale au SYPP à compter du 1^{er} janvier 2020.

En application des statuts du SYPP et du code général des Collectivités territoriales, le Comité syndical du SYPP s'est prononcé favorablement à cette modification statutaire.

Cette dernière est ensuite subordonnée à l'absence d'opposition de plus du tiers des membres du syndicat représentant au moins la moitié de la population totale de l'établissement public ou de plus de la moitié des membres représentant le tiers de la population.

Les membres doivent délibérer dans les trois mois qui suivent la notification de la délibération du Comité Syndical du SYPP. A défaut de délibération dans ce délai la décision est réputée favorable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-16-003 du 16 décembre 2016 (Ardèche) prononçant la constitution de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016319-0012 du 14 novembre 2016 (Drôme) prononçant la constitution de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale,

VU la délibération du 13 juin 2019 par laquelle Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron demande l'extension du périmètre du Syndicat des Portes de Provence afin que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron y adhère pour la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020 et sous réserve d'un retrait effectif de celle-ci au SYTRAD à cette même date,

VU la délibération du comité syndical du SYTRAD en date du 12 juin 2019 donnant un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à compter du 1er janvier 2020.

VU la délibération du 02 juillet 2019 par laquelle Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale demande l'extension du périmètre du Syndicat des Portes de Provence afin que la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale y adhère pour la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU la délibération du comité syndical du SYPP en date du 17 juillet 2019 portant avis favorable sur l'extension de son périmètre au 1er janvier 2020 et entrainant la modification statutaire,

VU le projet des statuts du Syndicat des Portes de Provence modifié par extension du périmètre annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la compétence en matière de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés est dévolue aux deux Communauté de Communes précitées,

CONSIDERANT qu'une partie du territoire des deux Communautés de Communes adhère déjà au Syndicat des Portes de Provence (ancien territoire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et du Pays de Rémuzat),

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE la modification statutaire induite par l'extension du périmètre des Communautés de Communes Ardèche Rhône Coiron sous réserve d'un retrait effectif de ladite collectivité au SYTRAD à cette même date et Baronnies en Drôme Provençale au 1er janvier 2020;
- PREND ACTE que les collectivités adhérentes au Syndicat des Portes de Provence ont été consultées dans les conditions prévues à l'article L 5211-20 du Code General des Collectivités Locales :
- MANDATE le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

10 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

10.1 Subventions non affectées - Attribution de subventions pour le portage des repas.

Délibération n°53/2019:

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", explique qu'au compte 6574 à la section de fonctionnement du budget général, une somme de 3 000 € a été affectée pour le portage de repas aux séniors, suite au point présenté lors du conseil communautaire du 24/01/2019 à savoir : « F. SIMIAN informe que la commission a débattu sur une subvention ou l'aide pour le portage des repas. 2 associations font cela : Bien vieillir au village et l'association familiale de Dieulefit. C'est une activité économique et commerciale. Les personnes bénéficiant de ce service peuvent avoir un crédit d'impôt. La solution trouvée est que chaque année, la CCDB budgétise 3 000 € pour le portage des repas qui sera dispatché entre les associations selon le nombre de repas et le bilan fourni. ».

Suite à la transmission des documents par les deux associations à la Communauté de Communes il est proposé de répartir cette enveloppe comme suit pour l'année 2019 (compte de résultats 2018):

Nombre de livraisons totales effectuées (2018): 17 994

- Association familiale de Dieulefit : 17 630 (97.98%) soit la somme de 2 939.31 €
- Association Vieillir au village : 364 (2.02%) soit la somme de 60.69 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 939.31€ à l'association familiale de Dieulefit ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 60.69 € à l'association Vieillir au village ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

10.2 Budget annexe Création de zones d'activités sur le pays de Dieulefit - Décision Modificative n°1 - Ouverture de crédits en fonctionnement et investissement.

Délibération n°54/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", explique que les résultats de ce budget n'avaient pas été repris lors du BP 2019. Le compte administratif 2018 présentant un déficit d'investissement de 93 417.16 €, d'où la nécessité des écritures comptables suivantes :

Distriction	Dépen	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	93 418.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	93 418.00 €	0.00 €	0.00€
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	93 418.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	93 418.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	93 418.00 €	0.00€	93 418.00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	93 418.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	93 418.00 €	0.00€	0.00€
R-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00€	93 418.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	93 418.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	93 418.00 €	0.00 €	93 418.00 €
Total Général		186 836.00 €	建筑区 新期	186 836.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE la proposition.

10.3 Budget Général - Décision Modificative n°2 - Mouvements et ouverture de crédits opération "Aménagements culturels".

Délibération n°55/2019 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", informe que dans le cadre du C.T.E.A.C., le Conseil Régional a débloqué une ligne de crédit pour aider les territoires à investir dans du matériel utile aux actions d'éducation artistique et culturelle menées. Il est proposé d'investir dans du matériel utile aux actions E.A.C. prévues pour les 2 années à venir. Le matériel pourra ensuite et/ou en parallèle être utilisé sur les actions E.A.C. menées par des acteurs du territoire.

Il propose des mouvements et ouvertures de crédits dans le budget général en investissement sur le programme " Aménagements culturels ".

Dásimotion	Dépen	ses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				and the second second
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00€	0.00€	0.00€	3 400.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00€	0.00 €	0.00 €	3 400.00 €
R-1312-34 : Aménagements culturels	0.00€	0.00€	0.00€	13 814.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€	13 814.00 €
D-2188-34 : Aménagements culturels	0.00 €	20 725.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00€	20 725.00 €	0.00€	0.00€
D-2313-32 : Bâtiments	3 511.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 511.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	3 511,00 €	20 725.00 €	0.00€	17 214 00 €
Total Général		17 214.00 €		17 214.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE la proposition.

11 - Travaux-Bâtiments- DSP

11.1 Point sur la commission

P. CHALAMET informe que la DSP est lancée. 6 candidats ont retiré les dossiers mais 3 ont déposés une offre (EOVI, LEO LAGRANGE et l'ASSOCIATION ENFANCE AU PAYS DE BOURDEAUX). La prochaine CAO a lieu le 22 octobre à 14h30.

12 - Décisions du Président

Décision 17-2019 :

Le Président EXPLIQUE,

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre avec l'outil de gestion et facturation pour les accueils de loisirs enfants et ados, et d'en assurer la maintenance.

DÉCIDE de renouveler et signer :

- un contrat de maintenance du logiciel Domino WEB, avec la société ABELIUM, à compter de sa signature, pour une durée de 36 mois, pour un montant annuel de 567 € HT.
- un contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB avec la société ABELIUM à compter de sa signature, pour une durée de 36 mois pour un montant annuel de 222.34 € HT.

Décision 18-2019 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux de rénovation thermique du bâtiment "Le Quai" à Pont de Barret ;

CONSIDÉRANT, les modifications à porter à l'acte d'engagement constatant des plus-values, pour le lot suivant :

- Lot 5 - Charpente bois : Entreprise Atelier du bâtiment

Montant initial du marché: 9 041.84 €HT.

<u>Justification de l'avenant n°1</u>: L'avenant concerne la modification de TVA et la prise en compte d'une option validée par le maitre d'ouvrage lors de l'analyse et classement des offres mais qui n'a pas été reprise dans l'acte d'engagement suite à un oubli.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 1 997.52 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 11 039.36 € HT soit une augmentation de 22.09%

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec l'entreprise :

- Lot 5 - Charpente bois : Entreprise Atelier du bâtiment pour un montant de 11 039.36 €HT, soit 13 247.23€ TTC.

Nouveau montant total du marché après avenant n°1 : 607 116.48€ HT soit une augmentation de 0.33% par rapport au montant du marché initial.

Décision 19-2019:

Le Président, CONSIDÉRANT la nécessité de confier à un prestataire une étude préalable aux investissements, relative à l'accompagnement des éleveurs du Bassin de Montélimar vers la création d'outils collectifs pour le transport d'animaux et l'abattage mobile à la ferme; après consultation, 2 offres ont été transmises.

Le Président, après étude des deux offres proposées :

	Nombre de jours	Prix
Agribiodrôme	52	23 400€ HT
FD CUMA DROME	57	23 940€ HT

CONSIDÉRANT l'offre la mieux disante, correspondant à l'accompagnement de deux opérations liées :

- Au transport collectif : structuration de tournées mutualisées et création d'un outil logistique : 22 jours
- A un outil d'abattage de proximité : accompagnement des éleveurs euses dans la faisabilité d'un outil d'abattage de proximité : 30 jours

DÉCIDE de signer une commande avec l'association AGRIBIODROME, non soumise à la TVA, pour un montant de 23 400 € HT.

Décision 20-2019:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une *mission d'avis* préliminaire et faisabilité des dispositions nécessaires en matière de sécurité et accessibilité en complément de la mission confiée au cabinet Abeille et Cogne (Patrice Abeille, architecte),

DÉCIDE de signer un contrat avec Alpes Contrôles pour un montant de 960 € HT, soit 1 152 € TTC.

Décision 21-2019:

Le Président, CONSIDÉRANT

La nécessité de confier une mission de coordination technique complémentaire de la coordination générale assurée par la CCDB

La capacité du CAEM à remplir ces missions

DÉCIDE de signer un contrat de prestation avec le CAEM pour un montant de 6 700 € TTC.

Décision 22-2019:

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à une compagnie artistique une résidencemission d'éducation artistique et culturelle et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

DÉCIDE de signer un contrat de commande avec l'association FAUN pour la mise en œuvre de la résidence 2019-2020 du Collectif FAUN(es).

Le montant total de la prestation s'élève à 27 500 € TTC.

<u>Décision 23-2019 :</u>

Le Président, CONSIDÉRANT

La nécessité de confier une mission E.A.C. autour du média radio, La capacité de l'association Ici et Ailleurs à remplir cette mission via Radiolà

DÉCIDE de signer un contrat de prestation avec lci et Ailleurs pour un montant de 3 000 €TTC.

13 - Délibération du Bureau

• SAS Centrale villageoise de la Lance : DELEBARRE (Montjoux) : Réexamen

Objet de la demande : achat et installation de panneaux photovoltaïque.

Montant des investissements : 514 278 €, plafonné à 25 000 €.

Aides demandée à la CCDB (15%): 3 750 € Avis de la commission : Avis FAVORABLE

• Chauffage éco : Damien PELLEGRIN (Le Poët Laval)

Objet de cette 2d demande : Achat de matériel (carotteuse, perforateur, domino, diable automatisé, station de désembuage, remorque)

Montant des investissements : 11 651,73 €
Aides demandée à la CCDB (15%): 1 748,00 €
Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Paysage et loisirs : Eric PELLEGRIN (Le Poët Laval)

Objet de la demande : Achat de matériel (tondeuse autoportée, remorque, sécateur électrique,

tronçonneuse)

Montant des investissements : 7 344 € Aides demandée à la CCDB (15%): 1 102 € Avis de la commission : Avis FAVORABLE

• La Vieille Mule : Cynthia GUERRERO et Rémi JACQUIER (Le Poët Laval)

Objet de la demande : Achat de matériel (fermenteurs)

Montant des investissements : 29 585 € Aides demandée à la CCDB (15%): **3 750 €**

Remarque de la commission : Cette seconde demande rentre dans le cadre du règlement pour le déclenchement de l'aide AIE (aide à l'immobilier des entreprises) du département (24 000 euros).

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

• Energiefrance: M LE HORGNE (Dieulefit)

Objet de la demande : Aménagements (création d'un espace bureau, hall d'exposition, salle de réunion)

Montant des investissements : plafonnés à 25 000 €

Aides demandée à la CCDB (15%): 3 750 € Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.
- AUTORISE le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

14 - Questions diverses

N. BLANC informe que dimanche a lieu la virade de l'espoir et donne rendez-vous au Juncher à 11h30 pour la marche des élus.

Ph. BERRARD dit qu'il y aura une inauguration par la SAS Centrale villageoise de la Lance des 18 toitures photovoltaïques le 19 octobre à La Roche Saint Secret puis conférence, soirée festive.

Le Conseil est clos à 20h45

	BARBE Marc-André	
LA BEGUDE DE MAZENC	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Eric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BEZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
DOLIDDEALIV	CHALAMET Patrick	
BOURDEAUX	MARTIN Michèle	
BOUVIERES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
DIEULEFIT	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
LE POËT LAVAL	MAGNIN Yves	
LE POET LAVAL	BOURSE Elisabeth	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
ROCHEBAUDIN	LEMEE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	PUTOUD Pierre	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIERES	MUCKE Franck	
TRUINAS	TERROT Serge	